

MISSION DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

TEXTE SOUS EMBARGO

COMMUNIQUE NO. 68-A
Le 26 octobre 1966

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

Bureau de Presse
750 Troisième Avenue
New York 10017
YUkon 6-5740

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

DESARMEMENT

Texte de la déclaration prononcée devant la Première Commission le 26 octobre 1966 par le représentant du Canada, le lieutenant-général E.L.M. Burns, D.S.O., O.B.E., M.C., conseiller du gouvernement canadien en matière de désarmement.

L'an dernier, le Secrétaire général des Nations Unies a signalé que la question de faire cesser la diffusion des armes nucléaires constituait le problème le plus urgent posé à cette organisation. Le même point de vue a été exprimé par un bon nombre de dirigeants du monde dans des discours aux Nations Unies et ailleurs. Les porte-paroles de mon propre gouvernement ont souvent signalé la grave menace à la paix qui s'ensuivrait si un plus grand nombre de pays détenaient des armes nucléaires.

Si le problème était urgent il y a un an, il l'est encore bien davantage aujourd'hui. Au cours des 12 mois écoulés depuis que nous avons discuté du désarmement au sein de cette Commission, plusieurs pays se sont livrés à de nouveaux essais d'armes nucléaires. Les Etats-Unis, l'URSS et la France ont, chacun de leur côté, fait plusieurs essais nucléaires et la Chine, déjà une puissance militaire importante, a donné de nouvelles preuves de sa détermination à développer sa capacité militaire nucléaire. Cela démontre l'importance d'amener toutes les puissances nucléaires actuelles à participer activement aux pourparlers internationaux sur le désarmement. Chaque mois qui passe, la technique nucléaire se répand et avec chaque réacteur atomique que l'on construit pour produire de l'énergie électrique, les disponibilités en matières fissiles susceptibles d'être adaptées à la fabrication de bombes deviennent plus grandes. La délégation du Canada, depuis longtemps, demande instamment des mesures immédiates pour faire cesser la diffusion croissante des armes nucléaires et une réduction de la menace de guerre nucléaire grâce aux mesures nécessaires pour limiter ces armes aux nations qui les possèdent déjà. Parmi les mesures possibles, il faut accorder la priorité au traité sur la non-prolifération et à un accord interdisant tous les essais d'armes nucléaires, atmosphériques ou souterrains.

Aux yeux de la délégation du Canada et à nous tous, je crois, il doit sembler que la perspective d'un accord sur la prolifération est plus favorable aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a un an. A notre réunion du 20 octobre, nous avons entendu M. Fedorenko dire: "Il n'existe